

Le conseil d'administration

Mandat 2025-2030



PRÉSIDENT

Dominique SAUTRÉ (88)
1^{ER} COLLÈGE



1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Amandine TIHA (57)
2^{ÈME} COLLÈGE

1^{er} collège

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS AGRICOLES
NON-EMPLOYEUR DE MAIN-D'ŒUVRE

2^e collège

REPRÉSENTANTS
DES SALARIÉS

3^e collège

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS
DE MAIN-D'ŒUVRE

UDAF

REPRÉSENTANTS DES
ASSOCIATIONS FAMILIALES

Le bureau



Alain KREMER (57)
VICE-PRÉSIDENT



Isabelle PERRY (88)
PRÉSIDENTE CPASS*



Jean-Baptiste DUPIEUX (54)
PRÉSIDENT DE LA CVM*



Nadine HENRY (88)
VICE-PRÉSIDENTE



Denis MEYER (54)
PRÉSIDENT CPASS*



Robert DIEUDONNE (88)
VICE-PRÉSIDENT



Olivier ROUSSELLE (57)
PRÉSIDENT CD* 57



Claudine DUVAL (57)
VICE-PRÉSIDENTE



Régis ROLLIN (57)
PRÉSIDENT DU CPSNS*



Xavier TREVILLOT (54)
PRÉSIDENT CD* 54



Norbert MOREL (88)
PRÉSIDENT CPSS*



Lucile ADELÉ (57)



Dominique BORDENAVE (57)



Nathalie THOMAS (88)
PRÉSIDENTE CD* 88



Mathieu BOUDINET (57)



Guillaume GOEUSSE (54)



Laurent ANDRE (54)



Katia DREYER (57)



Franklin FRERES (57)



Carole HATTON-JACQUES (54)



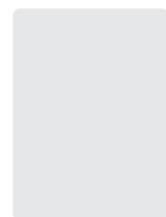
Patricia THOUVENOT (88)



Christophe CIOLLI (54)



Serge ROBERT (54)



Matthieu NICOLAS (88)



Nathalie GAND (88)



Emeric MENUISIER (54)



Jean-Luc VANDELDE (54)



Suzana VUKADIN (88)

Membres consultatifs représentant le personnel



Boris CUNY



Marie-Christine HERBUVAUX



Adeline MATHIEU

* CD : Comité Départemental
CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles
CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles
CPASS : Comité paritaire d'action sanitaire et sociale
(La présidence et la vice-présidence du comité paritaire d'action sanitaire et sociale fonctionnent en alternance annuelle.)
CVM : Commission vie mutualiste



L'essentiel & plus encore

LE PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de XX membres
 (XX administrateurs élus par les délégués cantonaux et XX désignés par l'Union Départementale des Associations Familiales) pour 5 ans.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- Il détermine la politique générale de la caisse MSA pour mettre en œuvre la protection sociale agricole.
- Il définit au plan local les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'offre de services sur le territoire, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficulté.
- Il fait remonter au niveau national les propositions et les vœux des élus locaux concernant les politiques sociales en matière de santé, de famille, de retraite...
- Il vote le budget et approuve les comptes arrêtés par le directeur.
- Il représente la caisse MSA auprès des pouvoirs publics, partenaires sociaux ou encore des organismes agricoles.
- Il contribue à l'évolution de la protection sociale agricole.

LE BUREAU DU CONSEIL

Il est composé de x membres :

- le Président
- le 1^{er} Vice-Président
- 2 Vice-Présidents
- S'ils ne sont pas Vice-Présidents :
- le Président du comité de protection sociale des non-salariés
- le Président du comité de protection sociale des salariés
- le Président du comité d'action sanitaire et sociale
- XX Présidents des comités départementaux

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le bureau prépare les réunions du conseil d'administration et contrôle l'application des décisions du conseil.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES NON-SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé des administrateurs des 1^{er} et 3^e collèges, ainsi que de l'administrateur non salarié représentant des familles.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis sur toutes les questions concernant la protection sociale des non-salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail, les partenariats.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé partiellement d'administrateurs salariés et d'administrateurs non salariés.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis sur toutes les questions concernant l'action sanitaire et sociale : programme d'action sociale, contribution aux politiques publiques... Il instruit les demandes de subventions, attribue des prêts et des aides à caractère individuel.

LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Il est composé partiellement d'administrateurs salariés et d'administrateurs non salariés.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis sur toutes les questions concernant l'action sanitaire et sociale.

La MSA Lorraine, c'est...

30 administrateurs et 483 délégués cantonaux élus



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MSA LORRAINE

